



# 'Décentralisation culturelle' et vie intellectuelle en région

Philippe Poirrier

## ► To cite this version:

Philippe Poirrier. 'Décentralisation culturelle' et vie intellectuelle en région. La Vie intellectuelle en France - Tome 2. De 1914, Le Seuil, pp.490-493, 2016, 978-2-02-108143-5. <hal-01495869>

**HAL Id: hal-01495869**

**<https://hal-univ-bourgogne.archives-ouvertes.fr/hal-01495869>**

Submitted on 16 Nov 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

© Philippe Poirrier, « 'Décentralisation culturelle' et vie intellectuelle en région » dans Christophe CHARLE et Laurent JEANPIERRE (dir.), *La vie intellectuelle en France XIXe-XXIe siècles*, Paris, Seuil, 2016, p. 490-493.

## « Décentralisation culturelle » et vie intellectuelle en région

par Philippe Poirrier

La notion de « décentralisation culturelle » renvoie à des usages différents. Au sens strict, juridico-administratif, elle traduit le transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités locales. Ces transferts, dans les domaines culturels, se réduisent à presque rien : les Archives départementales et les Bibliothèques centrales de prêt confiées aux Conseils généraux au début des années 1980, les services de l'Inventaire général confiés aux Conseils régionaux en 2004. Elle est souvent assimilée à la politique culturelle impulsée par l'Etat dans le cadre d'un aménagement culturel du territoire. Le modèle est celui de la « décentralisation théâtrale », mise en œuvre par Jeanne Laurent au début de la IV<sup>e</sup> République, et confortée par André Malraux et le jeune ministère des Affaires culturelles au début de la V<sup>e</sup> République. Il s'agit en réalité d'une déconcentration culturelle, qu'affiche l'appellation de Centres dramatiques nationaux (CDN), qui sera renforcée par la mise en place, au cours des années 1970, des Directions régionales des Affaires culturelles (DRAC). Ces services déconcentrés du ministère de la Culture, davantage autonome à partir des années 1990, appliquent les politiques sectorielles de l'Etat, jouent un rôle d'expertise auprès des collectivités locales, et sont les interlocuteurs privilégiés des acteurs des mondes de la culture. Enfin, la décentralisation culturelle est utilisée pour qualifier la montée en puissance des politiques culturelles des collectivités locales, surtout à partir des années 1980 : départements, régions et, le plus important, les villes, les métropoles régionales en premier lieu. La singularité de l'intervention des pouvoirs publics en France dans les domaines culturels se traduit, après quelques essais (« Chartes culturelles ») dans les années 1970 et une généralisation dans les années 1980, par un système public polycentrique qui fonctionne dans le cadre de partenariats, véritable ambition partagée, entre l'Etat et les collectivités locales ; entre collectivités locales également.

### Les effets sur la vie intellectuelle en Région

Cette politique de décentralisation culturelle contribue à renouveler en profondeur le paysage culturel, au-delà du périphérique. Le soutien de nouvelles élites locales, le plus souvent issus des classes moyennes salariées, facilite, à partir des années 1970, son appropriation à l'échelle des territoires. La consolidation des universités dans les principales métropoles (Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg, Toulouse...), mais aussi dans des villes moyennes, modifie le profil sociologique des villes. La dizaine de Maisons de la Culture, puis les Centres d'action culturelle des années 1970, préfigurent la construction d'un maillage d'institutions culturelles — des musées aux bibliothèques, des « scènes nationales » aux centres d'art, des centres dramatiques nationaux aux conservatoires de musique —, l'un des plus denses en Europe. Ces institutions, présentes à partir des années 1980 sur tout le territoire, sont à la fois des lieux de création, de conservation et de diffusion des différentes formes de culture. Elles jouent un rôle de médiation entre les publics et les acteurs de la vie intellectuelle, locale et nationale. Elles sont de plus en plus insérées dans des réseaux internationaux, notamment européens, qui facilitent les partenariats, et la circulation des créations, dans les différents domaines culturels. Les festivals, qui se multiplient à partir des

années 1980, participent de ces circulations intellectuelles transnationales<sup>1</sup>. A Lyon, La Villa Gillet, depuis 1987, organise des rencontres et des festivals (Assises Internationales du Roman, depuis 2007 ; Walls and Bridges à New York, depuis 2011 ; Mode d'emploi : un festival des idées, depuis 2012). La ville de Montpellier propose, depuis 2009, un cycle de conférences « l'Agora des Savoirs ». A partir du milieu des années 2000, les collectivités locales, en partenariat avec des médias nationaux, organisent des « forums » réunissant intellectuels, universitaires et chercheurs. Cette pratique, qui traduit la concurrence que se livrent les métropoles à la recherche d'une image valorisante, contribue aussi à financer une presse en difficulté. Des acteurs privés, soutenus par les pouvoirs publics, jouent également un rôle majeur dans l'animation culturelle locale. Les libraires et les salles de cinéma (notamment les salles Art et essais), souvent en partenariat avec les associations, sont des lieux de débats et de rencontres. Des éditeurs installés en région (Actes Sud, Agone, Verdier, Champ Vallon, L'Aube, Editions de l'Attribut, La Passe du vent, Les Presses du Réel... et beaucoup d'autres) contestent le monopole éditorial parisien, proposent des catalogues de qualité, quelquefois fondés sur une politique de traduction<sup>2</sup>. Le renouveau des Universités populaires, symbolisé par l'UP de Caen créée par le philosophe Michel Onfray en 2002, contribue à l'animation du débat citoyen dans les villes.

### **Un paysage culturel fragilisé**

A partir du milieu des années 1990, l'essoufflement de la politique culturelle nationale fragilise la vie intellectuelle en région. On assiste à une nette recentralisation sur les grands établissements parisiens issus de trois décennies de grands travaux. Quelques exceptions, comme « Beaubourg-Metz » (2010) et le « Louvre-Lens » (2012), hautement médiatisées, ne suffisent pas à inverser cette tendance. Il s'agit d'ailleurs moins d'une décentralisation que d'un partenariat avec les collectivités locales qui sont les financeurs, et qui parient sur l'impact économique de ces établissements culturels. Les collectivités locales qui pensent désormais la culture dans le cadre du développement économique s'approprient la thématique de la « cité créative » ; nouvel étendard qui tend à marginaliser les secteurs intellectuels les plus traditionnels, moins aptes à s'inscrire dans des logiques événementielles.

La montée en puissance des populismes conduit également à un retour de la censure. La gestion, au milieu des années 1990, de quelques villes du Sud-est par le Front national s'est traduite par un contrôle plus étroit des scènes intellectuelles locales. Le renforcement de la crise sociale et les difficultés budgétaires des collectivités confortent, les deux décennies suivantes, cette tendance, qui touchent des collectivités locales de tendances politiques diverses, et qui s'exacerbe à chaque alternance politique. En 2011 par exemple, le retrait de la subvention de la Région PACA suscita l'arrêt de la publication de la revue *La Pensée du Midi*, revue littéraire et de débats d'idées, qui, depuis 2000, permettait des échanges intellectuels sur la Méditerranée contemporaine. La marchandisation croissante des secteurs culturels et les effets contradictoires de la révolution numérique impactent également la vie intellectuelle en région. De nombreuses librairies disparaissent malgré le soutien des pouvoirs publics et la mobilisation des acteurs de la chaîne du livre. L'offre se réduit et s'uniformise, et ceci même dans les villes universitaires.

Après cinquante ans de politiques publiques de la culture, le plus souvent rangées sous la dénomination de « décentralisation culturelle », l'« hideuse province », stigmatisée par André

---

<sup>1</sup> Anaïs Fléchet, Pascale Goetschel, Patricia Hidioglou, Sophie Jacotot, Caroline Moine et Julie Verlaine (dir.), *Une histoire des festivals, XXe-XXIe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013.

<sup>2</sup> Jean-Yves Mollier (dir.), *Où va le livre ?*, Paris, La Dispute, 2007.

Malraux en 1966, n'est plus, et appartient au passé. Une vie culturelle dynamique, fondée sur un maillage d'institutions culturelles, a contribué à renouveler les conditions de la vie intellectuelle, notamment dans les métropoles, même si Paris demeure indiscutablement le centre de la vie intellectuelle nationale. Cette situation est néanmoins fragile, et reste fortement tributaire du volontarisme des pouvoirs publics.

Philippe Poirrier et Jean-Pierre Rioux (dir.), *Affaires culturelles et territoires*, Paris, La Documentation française, 2000.

Philippe Poirrier et René Rizzardo (dir.), *Une ambition partagée ? La coopération entre le ministère de la Culture et les collectivités territoriales (1959-2009)*, Paris, La Documentation française, 2009.

Philippe Poirrier (dir.), *Politiques et pratiques de la culture*, Paris, La Documentation française, 2017.